

Circulaire aux S1

CONGRÈS ACADÉMIQUE

MARDI 6 MARS 2018 À LA SECTION ACADÉMIQUE D'ARCUEIL

MERCREDI 14 ET JEUDI 15 MARS 2018

AU LYCÉE NADIA ET FERNAND LÉGER D'ARGENTEUIL

Un congrès, pourquoi ?

Le SNES-FSU est un syndicat démocratique. Cette affirmation n'est pas une coquille vide. Tous les trois ans, les **mandats (= ce que défend le SNES-FSU) sont définis à l'occasion du congrès du SNES**. Chaque syndiqué peut s'exprimer à cette occasion, en participant aux débats dans son établissement et au congrès qui se déroule dans son académie. **Des délégués iront ensuite porter les mandats du congrès académique au congrès national, où après 5 jours de débats et de votes, le SNES-FSU sera doté d'une nouvelle « feuille de route », ses mandats pour 3 ans.**

Un congrès, comment ?

Les rapports préparatoires sont découpés en 4 thèmes (*voir ci-dessous*). Ils ont été élaborés par la direction nationale et servent de base de discussion entre syndiqués dans les établissements et dans les congrès académiques.

NB : Nul besoin de tout lire et tout analyser pour pousser la porte du congrès académique, chacun peut choisir d'analyser le thème de son choix.

1^{ère} étape : débattre au sein de la section SNES-FSU de son établissement, entre syndiqués, de ces différents thèmes et désigner les syndiqués qui participeront au congrès académique (*cf. page 2*).

2^{ème} étape : congrès académique du SNES-FSU Versailles :

- **commissions** du congrès académique : il s'agit de **réunions par thème, où chacun présente son analyse, ses propositions**. Les rapporteurs académiques en prennent bonne note. Les commissions du congrès du SNES Versailles se dérouleront **le mardi 6 mars, à la section académique, à Arcueil**.
- **plénière** du congrès académique : les rapporteurs académiques présentent **la synthèse des travaux en commissions, notamment la prise en compte des réflexions proposées lors des commissions. A l'issue de cette présentation et de nouvelles discussions, les textes sont mis au vote et deviennent, une fois adoptés, les mandats du congrès académique**. Les plénières du congrès académiques se dérouleront les mercredi 14 et jeudi 15 mars, au lycée Nadia et Fernand Léger, à Argenteuil.

3^{ème} étape : à l'occasion du congrès national, **les délégués académiques défendent les textes votés lors du congrès académique**. Les mandats nationaux sont alors votés au bout de 5 jours de débats intenses. Le congrès national se déroulera à Rennes du 26 au 30 mars 2018.

SOMMAIRE

P. 1 : Congrès
 P. 2 : Être délégué(e)
 P. 3-4 : Carrière : avancement d'échelon certifiés et classe exceptionnelle
 P. 5 : Modèle d'autorisation d'absence et mandat syndical
 P. 6 : stage non-titulaire

SNES Versailles Infos - N° de Commission Paritaire 1122S05547 - N° ISSN 1291-5246 - Hebdomadaire - Prix de vente 2 euros - Abonnement 12 euros - Édité par section académique du SNES de Versailles (Syndicat National des Enseignements du Second degré) 3, rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex - Tél. : 01 41 24 80 56 - Directrice de publication Marie Chardonnet - Imprimé par l'imprimerie spéciale du SNES.

Les thèmes du congrès :

THÈME 1 : SECOND DEGRÉ : DE L'AMBITION POUR TOUTES ET TOUS

Alors que le gouvernement avance ses pions pour transformer en profondeur le lycée et le bac, quelle réforme voulons-nous ? Deux ans après collège2016, comment sortir de l'impasse ? Comment faire face à l'hétérogénéité croissante dans nos classes ? Quel avenir pour l'Éducation Prioritaire ?...

THÈME 2 : ÉTABLISSEMENTS ET PERSONNELS : NOS MÉTIERS EN QUESTION

Autonomie, liberté pédagogique... les termes sont nombreux et la confusion est souvent savamment entretenue. Que mettons-nous derrière ces concepts ? Quel rôle pour le conseil pédagogique ? Alors qu'un début de revalorisation a été initié par le PPCR (freiné par l'actuel gouvernement), quelles revendications pour une revalorisation d'ampleur de nos métiers ? Comment améliorer la situation des TZR ?...

THÈME 3 : DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS, PROMOUVOIR DES ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Quelle réforme des retraites ? Quel rôle et quelle place pour les services publics dans le contexte actuel ? Quel avenir pour la protection sociale ?...

THÈME 4 : POUR UN SYNDICALISME RÉNOVÉ, RENFORCÉ ET MOTEUR DU PROGRÈS SOCIAL

Quelles évolutions pour le SNES et la FSU ?

Être délégué(e) au congrès académique SNES Versailles des mardi 6, mercredi 14 et jeudi 15 mars 2018

Un congrès, pour qui ?

Nul besoin d'être un militant chevronné, un spécialiste des débats éducatifs ! Vous souhaitez débattre des questions abordées, discutez-en dans votre établissement et venez participer aux commissions et aux réunions plénières !

Sont délégués(e) au congrès académique :

- les membres titulaires de la CA du S3,
- les membres titulaires des bureaux de S2
- et les délégué(e)s des S1.

*Dans chaque établissement
exprimez-vous !*

Chaque S1 doit être représenté !

- => Jusqu'à 17 syndiqués inclus : un délégué
- => De 18 à 35 syndiqués : deux délégués
- => De 36 à 100 syndiqués : trois délégués.

Mode de désignation des délégués :

On doit tenir compte des sensibilités qui existent dans le S1, telles qu'elles se traduisent dans le résultat du vote pour l'élection de la CA du S3, ou toute autre modalité qui fera accord dans le S1.

Lorsqu'il y a un délégué, ce doit être un syndiqué se reconnaissant dans le courant de pensée qui a le plus de voix. Lorsqu'il y a plusieurs délégués, la répartition se fait d'après les règles de la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Autorisation d'absence :

Les délégués doivent, s'ils ont cours ces jours-là, déposer une demande d'autorisation d'absence adressée au Recteur par la voie hiérarchique. (*cf. modèle de lettre et mandat syndical page 5*)

N.B. Cette demande doit être déposée auprès du chef d'établissement au plus tard **quelques jours avant la date du congrès.**

L'autorisation d'absence pour participer à un congrès syndical est de droit (décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié, article 14). Ni le chef d'établissement ni quiconque n'est habilité à se prononcer sur cette demande. Ne vous laissez pas intimider. Une attestation de présence vous sera donnée durant le Congrès.

=> **En cas de difficulté, contactez immédiatement la section académique du SNES.**

Pour s'informer et débattre :

Publications nationales :

- le supplément à l'U.S. n° 775 de décembre 2018 (**rapports préparatoires**)
- Le site national : <http://www.snes.edu> / rubrique « Militant » / Congrès National Rennes 2018

Publications académiques :

- SNES Versailles n°3 de janvier 2018
- Supplément au SNES Versailles n°3
- Le site académique : www.versailles.snes.edu / rubrique « Vie interne »

Mardi 6 mars 2018 : commissions académiques

à la section académique du SNES Versailles à Arcueil.

Notre adresse à Arcueil :

3 rue Guy de Gouyon du Verger
94112 Arcueil Cedex

RER B Arcueil Cachan

Téléphone : 01 41 24 80 56

Site : www.versailles.snes.edu

Mail : s3ver@snes.edu

Mercredi 14 et Jeudi 15 mars 2018 : Congrès académique

au lycée Nadia et Fernand Léger à Argenteuil.

Adresse : Lycée Nadia et Fernand Léger
7 allée Fernand Léger - 95100 ARGENTEUIL

Gare du Val d'Argenteuil : Ligne J à partir de Saint-Lazare

ATTENTION ! Il n'y a pas de possibilité de stationnement dans l'établissement.

N.B. Dans le cadre de l'état d'urgence, des mesures de sécurité sont appliquées dans cet établissement : il est impératif de présenter une pièce d'identité à l'entrée.

CARRIÈRE : CLASSE EXCEPTIONNELLE

Pour absorber le retard pris dans la mise en place de la classe exceptionnelle, il y aura DEUX campagnes pour l'accès à la classe exceptionnelle cette année : l'une au titre de 2017 avec des promotions rétro-actives au 1^{er} septembre 2017 et l'autre au titre de 2018 à effet au 1^{er} septembre 2018.

La revalorisation des carrières et des salaires est une préoccupation essentielle du SNES-FSU depuis des années. Les actions qu'il a menées avec les personnels ont trouvé de premiers résultats dans le cadre des discussions « Parcours professionnels carrières et rémunérations » (PPCR) qui se sont déroulées en 2016. Ont été alors obtenus une augmentation générale des rémunérations des fonctionnaires, un dégel de la valeur du point d'indice, une amélioration des déroulements de carrière, le parcours de la carrière sur au moins deux grades et la création d'un débouché de carrière au-delà de la hors-classe actuelle : **la classe exceptionnelle**. Même s'il ne constitue pas un rattrapage des pertes subies depuis le début des années 2000, l'ensemble de ces mesures permet une translation vers le haut des carrières.

Dès son arrivée au pouvoir, **le nouveau gouvernement a imposé un sévère tour de vis sur les rémunérations des fonctionnaires : retour du gel de la valeur du point d'indice, report d'un an des mesures PPCR prises à partir de 2018, augmentation du taux de CSG sans compensation intégrale...**

Toutefois, ces mesures inacceptables ne concernent pas la mise en place de la classe exceptionnelle ni sa montée en charge sur les prochaines années.

1^{ÈRE} CAMPAGNE AU TITRE DE 2017

La première campagne d'accès à la classe exceptionnelle est en cours. La phase de candidature est achevée et les premières CAPA sont programmées : dans l'académie de Versailles elles devraient se tenir le 16 février pour les agrégés, le 20 mars pour les certifiés, et fin mars pour les Psy-EN et les CPE.

N.B. Ces CAPA examineront la première campagne de promotion rétroactive à **la classe exceptionnelle au 1^{er} septembre 2017**.

Consultez régulièrement notre site : nous vous y communiquerons les dates précises dès qu'elles nous seront connues ainsi que le compte-rendu des CAPA.

2^{ÈME} CAMPAGNE AU TITRE DE 2018

Une deuxième campagne aura lieu pour des promotions au **1^{er} septembre 2018**.

Pour les collègues promouvables au titre du premier vivier (pour voir les conditions d'éligibilité, consultez notre article (<http://www.versailles.snes.edu/spip.php?article4405>) **la période de candidature devrait être ouverte entre le 26 mars et le 16 avril** et les CAPA se dérouleront en fin d'année scolaire.

Consultez régulièrement notre site : nous vous y communiquerons les dates précises dès qu'elles nous seront connues.

Dans les CAPA, les élus du SNES-FSU agiront pour que tous les personnels puissent accéder à la classe exceptionnelle avant leur départ en retraite.

Pour être efficacement défendus, n'hésitez pas à utiliser la fiche syndicale disponible sur notre site.

ACTUALITÉ : REPORT DE LA CAPA D'AVANCEMENT DES CERTIFIÉS

La CAPA d'avancement d'échelon des certifiés initialement prévue le 31 janvier 2018 n'a pas pu se tenir et est reportée sine die.

En effet, les élus du SNES-FSU ont mis en évidence les **disparités inacceptables selon les disciplines** pour l'avancement accéléré aux 7^{ème} et 9^{ème} échelons (pour tous les autres échelons, l'avancement est désormais automatique et déconnecté de l'évaluation).

Ainsi, alors que l'avancement accéléré doit concerner 30% des promouvables, seuls 12% des enseignants de technologie en bénéficiaient pour l'accès au 7^{ème} échelon, 14% de ceux de lettres classiques pour le 9^{ème}...

Les élus SNES-FSU ont dénoncé ce traitement particulièrement injuste qui pénalise des collègues en raison de pratiques différentes de notation des IPR et ont rappelé la revendication du SNES-FSU d'un avancement au rythme unique le plus favorable pour tous les échelons.

L'administration a reconnu le déséquilibre flagrant entre les disciplines et doit reconsidérer la répartition de la bonification d'avancement.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier : consultez régulièrement notre site.

ACTUALITÉS

Rentrée 2018 à Versailles : un tour de passe-passe

+206 ETP pour l'académie de Versailles.

Le chiffre claqué et dans un contexte de redéploiement national, il laisse l'image d'une académie bien dotée en emplois dans le second degré. Mais pour apprécier à sa juste valeur ce chiffre, il convient de le comparer d'une part à l'évolution du nombre d'élèves, d'autre part aux évolutions de ces dernières années. Près de **5220 élèves supplémentaires** sont attendus dans les collèges et lycées de l'académie à la rentrée 2018, ce qui fait une augmentation proche de celle de la rentrée 2017. Mais l'académie avait été dotée de 560 emplois supplémentaires, soit une augmentation 2 fois plus importante que celle de la rentrée 2018.

=> **La faiblesse de la dotation rapportée à l'évolution des effectifs laisse présager une nouvelle dégradation des conditions d'enseignement, notamment une augmentation des effectifs dans les classes.**

Dans les départements, on observe la même tendance.

Vous trouverez sur notre site les analyses par département : www.snes.edu / Rubrique « Lycée collège rentrée »

Pour les établissements qui dénoncent les conditions de préparation de la rentrée 2018 (motion au CA, demande d'audience, grève, rassemblement...), contactez votre section départementale (S2) qui vous aidera à mener votre action et la relaira auprès de la DSDEN.



Contacts : snes78@versailles.snes.edu - snes91@versailles.snes.edu - snes92@versailles.snes.edu - snes95@versailles.snes.edu

Réforme du bac Réforme du lycée

Le rapport Mathiot contient des propositions dangereuses pour nos élèves et nos métiers : éclatement du groupe classe, annualisation, lycée modulaire... Face aux nombreuses réactions assez vives, JM Blanquer a pris ses distances avec ce rapport, mais le fond de la réforme reste le même : derrière des arguments pédagogiques, **il s'agit bien d'inscrire la réforme dans la perspective de l'objectif présidentiel de suppression annoncée de 120 000 postes de fonctionnaires, en construisant un lycée plus inégalitaire que l'actuel !**

=> Le SNES-FSU a des projets pour le lycée, il est nécessaire de faire entendre notre voix pour faire valoir nos exigences d'un bac et d'un lycée ambitieux, respectueux de nos métiers et de nos qualifications.

Décryptage du rapport Mathiot, conséquences pour les collègues en collège, conséquences disciplines par disciplines... [consultez notre site.](#)

ParcourSup Non à la sélection !

« LYCÉE DES POSSIBLES » ET « PARCOURSUP »
Sauras-tu trouver le bon « PARCOURS » ?



Le SNES-FSU ne pouvait se satisfaire de l'insupportable recours au tirage au sort dans APB.

Des solutions existent !

Le gouvernement a, de son côté, renoncé au nécessaire investissement dans l'enseignement supérieur pour instaurer un système opaque, qui prend les élèves de court

en modifiant les règles d'accès en cours d'année, et qui dénature la dimension pédagogique de nos métiers, en faisant des professeurs les censeurs des projets des élèves.

Les dernières informations (place du privé...), l'appel du SNES-FSU aux enseignants (ne pas barrer la route des filières universitaires non sélectives aux élèves), les tracts... [consultez notre site.](#)

Après le 1^{er}, le 6 et le 14 février,
rendez-vous en mars pour la suite des actions !

Consultez notre site : www.versailles.snes.edu